

DÉCOUVRIR LE SITE INTERNET

DÉCOUVRIR LE SITE INTERNET



# LA LETTRE



## SOMMAIRE

### ■ DOSSIER

- Bilan de la gestion des pêcheries par l'OP en 2018

### ■ LA PÊCHE EN QUESTIONS

- Le Brexit et la pêche française... où en sommes-nous ? *Entretien avec Philippe de Lambert des Granges (DPMA)*

### ■ LES PROJETS

- STELLA
- POPOC
- PANDORA
- Marquage des langoustes rouges
- OPTISEL
- LANGOLF-TV

### ■ ZOOM

- **Le théâtre s'invite à Kéroman**
- **Nouvelle vidéo** : actions pour limiter les captures accidentelles de dauphins

### ■ PORTRAIT

- Alexandre Donzé, langoustinier et caseyeur à Concarneau (Finistère)

## ÉDITO

L'année 2019 s'avère cruciale pour l'Europe, en premier lieu parce que le Parlement européen sera renouvelé avant l'été. Dans un contexte généralisé de contestation des « corps constitués » et de méfiance à l'égard des partis politiques, cette prochaine élection européenne est loin d'être anodine. Les grands équilibres européens en seront-ils chamboulés ? Les eurosceptiques verront-ils leur influence renforcée ? Ou au contraire, la dynamique européenne trouvera-t-elle un second souffle salvateur ? Dans ce contexte, quelles conséquences sur la prochaine PCP ? Des questions, encore des questions...

Alors ? Wait and see... comme diraient nos voisins britanniques qui vivent le nième report du Brexit. C'est la deuxième menace qui pèse sur l'Europe et notamment sur les pêcheurs. Une série d'incertitudes qui ne cesse d'inquiéter et dont les issues possibles sont nombreuses. Afin d'y voir plus clair, nous vous proposons un entretien avec Philippe de Lambert des Granges, directeur de projet Brexit à la DPMA. Des propos particulièrement éclairants qui passent en revue les principales hypothèses « post-Brexit ».

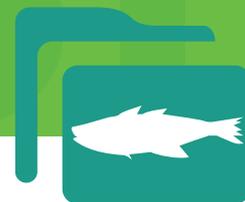
Pour ce qui nous concerne, nous continuons envers et contre tout à défendre la profession. Mais il ne suffit pas de le dire... Encore faut-il le prouver. C'est ce que nous vous proposons dans un bilan de l'année de gestion 2018 qui met l'accent sur notre volonté de trouver le bon équilibre entre une gestion durable et équitable des quotas et le maintien d'une activité économique « profitable ». Dans le même temps, notre rôle consiste à améliorer l'état des connaissances de notre environnement de travail. Et pour cela nous vous proposons un panorama de quelques-uns des projets en cours visant à limiter l'expansion des parasitoses, améliorer la sélectivité des engins de pêche et à mieux connaître l'état de certains stocks halieutiques.

Enfin, nous souhaitons également souligner l'investissement personnel de nos pêcheurs pour l'avenir de la profession et pour une pêche responsable. Une nouvelle vidéo mise en ligne sur notre site démonte par exemple l'idée fautive qui veut que les pêcheurs se fichent des prises accidentelles de dauphins ! Et le portrait d'Alexandre Donzé, armateur à Concarneau, finira de dresser de notre profession une silhouette particulièrement moderne et dynamique.

Bonne lecture à tous,

**Soazig Palmer-Le Gall**

Présidente du Conseil d'Administration de  
Les Pêcheurs de Bretagne



## BILAN DE LA GESTION DES PÊCHERIES PAR L'OP EN 2018

### CONTEXTE GÉNÉRAL

La mise en commun des droits de pêche permet une plus grande flexibilité dans la gestion des quotas.



Sans la gestion collective appliquée au sein de notre OP, nous pourrions craindre que les difficultés que nous connaissons du fait du manque de certains quotas soient vécues encore plus douloureusement. Notre secteur traverse une période de transition vers l'atteinte des objectifs réglementaires (RMD, Obligation de débarquement par exemple) alors que la biomasse, et donc les rendements, de nombreux stocks sont en progression. Cette discordance impose dans certains cas, une gestion rigoureuse qui nécessite de la part du Conseil d'Administration de *Les Pêcheurs de Bretagne*, en parallèle des commissions *ad hoc*, la prise de mesures d'encadrement de l'activité pour éviter une fermeture de la pêche prématurée et ainsi assurer la rentabilité des armements. Les niveaux de consommation des sous-quotas « sensibles » gérés par l'OP sont élevés, voire très proches de 100% dans certains cas et

ceci malgré les échanges de quotas négociés avec des OP françaises ou étrangères pour rendre les allocations finales plus compatibles avec l'activité normale des différentes flottilles de l'OP.

L'élaboration de règles de gestion peut être contrainte par l'imprévisibilité d'un secteur dont les évolutions de productions varient en fonction des stratégies individuelles des armements (elles-mêmes susceptibles d'évoluer en cours d'année) ou des conditions météorologiques qui influent sur la capturabilité du poisson. Le travail de l'OP est un perpétuel dilemme entre la nécessité d'anticiper en prenant des mesures de gestion permettant de gérer le quota sur l'année et le souci d'éviter de brider inutilement l'activité des navires. Le bon dosage, dans un esprit d'équité vis-à-vis de chacun des membres est parfois difficile à trouver.

**L'ANNÉE 2018** ► La situation pour plusieurs quotas reste structurellement tendue depuis plusieurs années. Il s'agit notamment :

**Dans le golfe de Gascogne** : de la sole, du lieu jaune, de la cardine, des raies, de la dorade rose.

**En mer Celtique** : de l'églefin, des plies de zone VII<sub>fg</sub> et VII<sub>hk</sub>.

**Pour les espèces pélagiques** : du chinchard, du maquereau, du thon rouge.



**Les grandes lignes des décisions prises en 2018 sont dans la continuité de celles prises en 2017. Cependant en 2018, la gestion de certains sous-quotas de l'OP a été marquée par des événements particuliers qui ont pu entraîner des décisions spécifiques qu'il nous semble utile de rappeler.**

### **Langoustine (golfe de Gascogne)**

Les rendements ont été particulièrement faible et la mauvaise météo de début d'année a entraîné de nombreux arrêts de navires. Les limitations par quinzaine qui avaient été prolongées dans la continuité des mesures de gestion 2017 n'ont jamais été contraignantes pour les navires. Compte-tenu des niveaux de rendements, de la situation de marché, elles ont été levées en mai 2018. Bien que relativement faible, le niveau de production annuel de 1 930 tonnes en 2018 est du même ordre que ceux de 2012 et 2013, années qui avaient fait suite à deux saisons de débarquements importants.

### **Dorade rose**

Dans la continuité des années précédentes et compte-tenu du niveau très faible du sous-quota initial de l'OP (<4t), la pêche n'a été ouverte qu'au début de l'été (une fois les premiers échanges réalisés) et pour le métier de l'hameçon uniquement. Dans le but de valoriser au mieux le sous-quota, la taille minimale de 35 cm (contre 33 cm au niveau communautaire), l'interdiction de vente de dorade glacée et les limitations de captures ont été maintenues. Pour la deuxième année consécutive, les ligneurs dits « spécialistes » ont par ailleurs rempli quotidiennement des fiches de pêche pour documenter précisément leurs captures. La pêche a dû être fermée début septembre, le sous-quota ayant été atteint. Des échanges de fin d'année ont permis une réouverture au mois de décembre pour quelques fileyeurs mais la pêche a été compliquée à cause de la météo.

### **Bar (golfe de Gascogne)**

Le bar n'étant pas une espèce sous quota, sa gestion n'est pas du ressort des OP mais du Comité National des Pêches. Pour autant, il nous paraît nécessaire de revenir sur l'encadrement de la pêche du bar du golfe de Gascogne opéré au niveau national en 2018. Il s'agissait de la première année d'existence du nouveau régime de licences mis en place par le CNPMM dans le but de respecter collectivement le plafond national de captures imposé par la Commission européenne. Selon le métier pratiqué et le niveau de licence détenu ou non (pêche ciblée/accessoire), chaque bateau devait respecter un plafond de capture annuel et des limitations à la quinzaine. Jusqu'au mois de novembre, les estimations de consommation de la DPMA prévoyaient un léger dépassement du plafond national en fin d'année. Celui-ci semblait pouvoir être évité par une diminution de la production de fin d'année escomptée du fait de l'arrêt de certains bateaux ayant déjà atteint leur plafond in-

dividuel. Cette diminution n'ayant pas eu lieu, une mesure d'urgence a été prise fin novembre pour limiter l'ensemble des navires à 50 kg de captures par marée. Cette mesure de sauvegarde a été prise pour atténuer l'effet qu'aurait pu avoir une fermeture totale sur les plus petits navires dépendants de cette ressource.

Le plafond national étant atteint, la pêche a dû être totalement interdite à compter du 26 décembre 2018.

L'OP a régulièrement informé ses adhérents de leur production individuelle, les incitant à cesser toute pêche lorsque le plafond était atteint. Ce travail de veille et de vigilance est poursuivi en 2019 même s'il appartient aux gestionnaires (CNPMM et administration) de prendre des sanctions, si cela s'impose, vis-à-vis des navires qui dépasseraient leur plafond autorisé (mensuel ou annuel).

### **Thon germon**

La campagne 2018 a été marquée par des conditions de capturabilité exceptionnelles, ayant conduit à une consommation très rapide des quotas disponibles. L'étroitesse des quotas initiaux de l'OP, conjuguée à une absence d'échanges entre Etats-membres, n'aura pu être compensée par l'importance des niveaux de quotas obtenus via échanges (+1 500 tonnes). De sévères mesures de gestion ont dû être mises en œuvre à partir de la fin août, incluant une fermeture du quota à la mi-septembre, afin d'étaler au mieux les possibilités de pêche.

### **Fileyeurs/Palangriers merlu (mer du Nord)**

Les activités de pêche ciblée du merlu en Ouest Ecosse et mer du Nord ont pu être renforcées en 2018. En lien avec la problématique sanitaire (moins de parasite Anisakis dans ces zones), les captures de cette espèce y sont nettement mieux valorisées que dans les autres zones. Ce redéploiement global des navires entre les différentes zones de pêche (VII - VI - IV) est en œuvre au niveau européen. Il a pu susciter des conflits de cohabitation qu'il conviendra de résoudre à l'avenir. Pour ce qui concerne la mer du Nord, les accès auront été rendus possibles après un arbitrage spécifique de la DPMA et la modification d'un règlement communautaire au cours de l'été 2018 (plus de contingentement obligatoire).



#### **Notes aux adhérents LPDB**

Vous trouverez dans votre espace adhérent un bilan de votre production par espèce pour l'année 2018.

# La pêche en questions



## LE BREXIT ET LA PÊCHE FRANÇAISE... OÙ EN SOMMES-NOUS ?



Pour le troisième épisode de « La pêche en questions », Philippe de Lambert des Granges, directeur de projet Brexit au sein de la DPMA après plus de six ans passés en tant que sous-directeur des ressources halieutiques a accepté de répondre à nos questions sur le Brexit afin de faire un état des lieux des négociations et appréhender les conséquences et les perspectives pour la pêche française.

*A ce stade, quelles sont les issues possibles du Brexit ? Que prévoit l'accord de retrait du 25 novembre 2018 dans le domaine de la pêche ? La pêche est-elle traitée à part entière dans cet accord ? Que reste-t-il à négocier ? Des négociations bilatérales entre pays membres de l'UE et Royaume-Uni sont-elles possibles ? Les droits internationaux, droits d'usages peuvent-ils s'appliquer ?*

La pêche est une matière qui est spécifiquement traitée dans l'accord de retrait validé côté européen. C'est un signe de l'importance qui lui est accordée dans ces discussions. Il est d'abord prévu que durant la période de validité de l'accord de retrait soit jusqu'au 31 décembre 2020, le Royaume-Uni applique les règles de la PCP tout en ne faisant plus partie de l'Union européenne. Il est alors associé sans pouvoir de décision aux décisions communautaires. Ensuite l'UE et le Royaume-Uni indiquent leur volonté de mettre en place les meilleurs efforts pour aboutir à un accord de pêche avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020 soulignant toute l'importance de cette priorité. Enfin, en cas d'échec des discussions sur le futur accord global entre le Royaume-Uni et l'UE, il est prévu un filet de secours, le « backstop ». Le Royaume-Uni s'intègre alors dans une union douanière avec l'UE à la seule exception des produits de la mer qui n'y sont pas inclus sauf à ce que l'on débouche sur un accord de pêche en particulier. Dans ce schéma du « backstop », les produits de la mer du Royaume-Uni sont soumis aux droits de douane prévus pour les autres pays tiers qui souhaitent exporter vers l'UE. Il n'y aura pas de négociations ou discussions bilatérales entre un Etat-membre et le Royaume-Uni. La pêche est une « compétence de l'Union » seule la Commission sera habilitée à négocier au nom des Etats-membres avec le Royaume-Uni. Elle se verra délivrer un mandat précis validé par les Etats-membres.

**En cas de sortie sans accord :**

**A Quelles seront les conséquences pour le secteur de la pêche française ?**

Après le Brexit, le Royaume-Uni sera un pays tiers. La pêche dans les eaux d'un pays tiers est interdite, sauf accord exprès conclu avec ce dernier. Ainsi, en l'absence d'accord entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, que ce soit l'accord de retrait (qui prévoit le maintien des accès réciproques pendant la période de transition jusqu'à fin 2020) ou un accord spécifique à négocier, la pêche des navires européens, dont français, sera interdite dans les eaux britanniques. Il en sera de même, réciproquement, pour la pêche des navires britanniques dans les eaux européennes.

**B Quelles sont les « solutions » envisagées pour limiter leur impact ?**

Dans l'attente de la négociation d'un accord, deux options sont envisagées pour limiter l'impact de la fermeture des eaux britanniques. D'une part, le gouvernement britannique avait évoqué la possibilité de maintenir, dans un cadre réciproque et jusqu'à la fin de l'année 2019, des possibilités d'accès à ses eaux pour les navires communautaires. L'Union européenne et les Etats-membres ont pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette proposition si les Britanniques la concrétisaient. D'autre part, dans le cas contraire, un dispositif permettant d'indemniser l'arrêt temporaire des navires qui le souhaitent sera mis en place pour limiter le report vers d'autres zones et prendre en compte la situation des navires qui n'ont pas d'alternative dans les eaux européennes.

**C L'UE peut-elle empêcher le Royaume-Uni d'exclure les navires étrangers de ses eaux ?**

Non, en sortant de l'UE, le Royaume-Uni reprend pleinement sa compétence sur ses eaux. Il peut en revanche toujours décider de maintenir des droits d'accès.

**D Dans le cas d'une participation du Royaume-Uni aux élections européennes, quel impact sur l'élection du futur président de la CE ? Quel impact sur le calendrier financier pluriannuel 2021-2027 ?**

Tant que le Royaume-Uni n'est pas sorti de l'UE, c'est-à-dire que le Brexit, avec ou sans accord n'est pas intervenu, il reste un Etat-membre à part entière.

**En cas d'adoption de l'accord du 25 novembre 2018, une période de transition est prévue jusqu'à fin 2020 (prolongeable jusqu'à fin 2022) pour définir les conditions de sortie du Royaume-Uni.**

**A Qu'en sera-t-il de la gestion des pêches (accès aux eaux, répartition des droits de pêche, réglementation) pendant cette période de transition ?**

L'accord prévoit l'application intégrale de toutes les règles de la PCP, dont l'accès aux eaux et les modalités de partage des quotas.

**B La pêche sera-t-elle un sujet prioritaire des négociations ? Des accords ont-ils déjà été trouvés ?**

Il n'y a pas de futur accord sur la pêche qui serait déjà élaboré en secret. La position de l'Union européenne est, depuis le début de la discussion sur le Brexit, de n'engager de négociation sur la relation future que lorsque les conditions du retrait lui-même seront définitivement actées, ce qui n'est toujours pas le cas.

La priorité est donc, comme cela est évident, que le Royaume-Uni valide l'accord de retrait afin de sortir en bon ordre ce qui veut dire se donner le temps et les moyens de pouvoir négocier la future relation de pêche dans les meilleures conditions.

La pêche, comme indiqué à plusieurs reprises par les Conseils européens, comme transcrit dans la Déclara-

tion sur les relations futures, demeure une grande priorité. Plus précisément, cette priorité s'exprime par la volonté de garder selon les termes appliqués, le maintien aux accès et aux ressources existants.

**C Quels sont les atouts français et européens dans la négociation ?**

La future relation avec le Royaume-Uni nécessitera des accords dans de très nombreux domaines. Il est donc important d'inclure la négociation sur la pêche dans la négociation des autres volets économiques et financiers, pour que cette relation soit durable et équilibrée.

**D Quels seront les sujets prioritaires à défendre par les Etats-membres (la France en particulier) pendant cette période de transition qui précèdera la sortie définitive du Royaume-Uni en ce qui concerne le secteur de la pêche ?**

La France défendra la totalité de ses intérêts en bonne intelligence avec les autres Etats-membres.

**E Le report du Brexit (et donc la diminution de la durée de la période de transition) et l'incertitude sur son issue ne sont-ils pas de mauvais augure pour les négociations qui concernent la pêche ?**

Seul l'avenir le dira.

## QUELQUES DATES CLÉS

**23/06/2016** > **Vote par référendum** des Britanniques en faveur de la sortie de l'Union européenne.

**27/07/2016** > **Le président de la Commission européenne** nomme le Français Michel Barnier pour conduire les négociations au nom de l'exécutif européen en vue de la sortie du Royaume-Uni de l'UE.

**22/03/2017** > **Création de l'Alliance européenne de la pêche**, EUFA regroupant les représentants de neuf pays européens (France, Allemagne, Belgique, Danemark, Irlande, Pays-Bas, Pologne, Espagne et Suède) impactés par le Brexit pour défendre leurs intérêts dans les négociations qui vont s'ouvrir.

**29/03/2017** > **Activation de l'article 50** du traité sur l'UE marquant officiellement le début de la procédure de retrait du Royaume-Uni pour une période maximale de 2 ans sauf prorogation décidée conjointement par l'UE et le Royaume-Uni.

**Décembre 2017** > **Accord sur le règlement financier** et les droits des citoyens.

**25/11/2018** > **Les 27 et Theresa May** entérinent un accord de sortie du Royaume-Uni. En cas d'adoption de cet accord, une période de transition est prévue jusqu'à fin 2020 (voire fin 2022) laissant le temps de définir les conditions définitives de la sortie du Royaume-Uni. Pendant cette période de transition l'UE traitera le Royaume-Uni comme s'il s'agissait d'un Etat-membre. Le Royaume-Uni conserverait donc ses droits d'accès au marché unique européen et continuerait d'appliquer l'ensemble du droit européen, y compris les nouvelles règles adoptées par Bruxelles, mais ne participerait plus à la prise de décisions.

« Selon l'accord de retrait, les quotas de pêche décidés en 2018 seront appliqués en 2019 dans les eaux territoriales britanniques. Pour l'année 2020, les quotas seront décidés par les 27 Etats-membres, mais les autorités britanniques seront consultées. La

répartition des « Totaux admissibles de captures » (TAC) entre les Etats-membres et le Royaume-Uni se fera en suivant les mêmes principes que ceux d'aujourd'hui. La situation est donc figée en l'état jusqu'à ce que le Royaume-Uni retrouve la maîtrise totale de ses territoires maritimes. » Les parties s'engagent à négocier un accord pendant la période de transition.

**15/01/2019** > **Le Parlement britannique** rejette une première fois l'accord de sortie.

**12/03/2019** > **Le Parlement britannique** rejette à nouveau l'accord de sortie.

**13/03/2019** > **Le Parlement britannique** adopte un amendement qui exclut une sortie du Royaume-Uni sans accord.

**20/03/2019** > **Theresa May** demande au Conseil européen un report du Brexit au 30/06/2019 au lieu du 29/03/2019 comme initialement prévu.

**21/03/2019** > **Les 27 acceptent** un report au 12/04/2019, date limite outre-Manche pour décider d'une participation aux élections européennes. Cette date pourra être repoussée au 22/05/2019 si les parlementaires britanniques finissent par adopter l'accord de retrait qu'ils ont déjà massivement rejeté à deux reprises.

**29/03/2019** > **Le parlement britannique** rejette une troisième fois l'accord de retrait négocié avec Bruxelles.

**05/04/2019** > **Theresa May** demande au Conseil européen un report du Brexit au 30/06/2019.

**11/04/2019** > **Les 27 acceptent** un report au 31/10/2019. Cette nouvelle extension est « flexible » car assortie de la possibilité pour le Royaume-Uni de quitter l'UE plus tôt si l'accord de sortie de novembre 2018 est finalement approuvé par le parlement britannique ou si une alternative satisfaisante pour les parties est trouvée.

# Les projets

## STELLA : SOLUTION TECHNIQUE EMBARQUÉE DE LUTTE CONTRE LES LARVES D'ANISAKIDÉS



Le **parasitisme** des produits de la mer est une problématique au cœur des préoccupations de la filière halieutique. L'évolution de la consommation des poissons vers davantage de préparations crues ou faiblement transformées (légèrement salés et/ou marinés notamment) augmente l'exposition des consommateurs à des risques de parasitose. Règlementairement, il en va de la responsabilité de chaque opérateur de traiter le problème, depuis le pont du navire jusqu'à la remise au consommateur.

Le projet STELLA, porté par *Les Pêcheurs de Bretagne* et financé par France Filière Pêche, a pour objectif de développer un outil adapté pour le traitement et l'évacuation des viscères et parasites à bord des navires. En effet, la pratique actuelle de l'évacuation des viscères parasités en mer contribue sans doute à

la densification de la population de parasites de type Anisakis dans le milieu naturel.

Durant ce projet de 1 an, le prestataire sélectionné par l'OP (HALIOCEAN) va étudier les meilleures solutions à envisager en proposant des outils adaptés aux contraintes des différents métiers et types de navire, en envisageant plusieurs méthodes de destruction des parasites (thermique, broyage,...) et en permettant l'amélioration des conditions de travail à bord.

Cette étude, qui a comme objectif final de contribuer à diminuer l'infestation de parasites dans l'écosystème marin, est d'une importance majeure pour l'ensemble de la filière halieutique.

Une phase d'expérimentation nécessitera l'implication de professionnels volontaires.



Si vous êtes intéressés, vous pouvez d'ores et déjà contacter la personne en charge du projet à l'OP :

Patricia BERGOT ☎ 06 80 95 01 70 ✉ patricia.bergot@pecheursdebretagne.eu

## POPOC : DYNAMIQUE DE LA POPULATION DE POCHETEAUX GRIS



Les pêcheurs professionnels font état de captures de plus en plus nombreuses et fréquentes de petits **pocheteaux gris** en mer Celtique, suggérant un début de reconstitution de ce stock autrefois fortement exploité et interdit à la capture depuis 2009 (TAC=0).

Les études récentes, notamment le projet POCHETEAUX porté par le Muséum d'Histoire Naturelle (MNHN) et financé par FFP ont mis en évidence deux espèces de pocheteaux gris jusqu'à confondues par erreur sous un même nom. Elles ont également permis l'acquisition de nombreuses données et de connaissances. Cependant, ces dernières n'ont jamais été mobilisées dans le cadre d'étude de la dynamique des populations de pocheteaux, étape

nécessaire pour mettre en place des mesures de gestion cohérentes et pertinentes.

Ce projet, porté par *Les Pêcheurs de Bretagne* et financé par FFP, en partenariat avec Ifremer et le Muséum d'Histoire Naturelle (Concarneau) a comme objectif d'avancer dans la compréhension de l'écologie et de la dynamique de ce stock afin que les mesures de conservation et de gestion puissent être éclairées par des éléments scientifiques et mises à jour.

Il mobilisera les données accumulées lors de précédents programmes de recherche et de nouvelles données qui seront recueillies au cours de cette étude (auto-échantillonnage, fécondité, marquage...) pour réaliser un travail de modélisations et de simulations qui sera présenté au CIEM (Conseil International pour l'Exploration de la Mer).



Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la personne en charge du projet à l'OP : Thomas RIMAUD ☎ 06 82 95 22 80 ✉ thomas.rimaud@pecheursdebretagne.eu

# Les projets

## PANDORA : PARADIGM FOR NEW DYNAMIC OCEANIC RESOURCE ASSESSMENTS

L'OP *Les Pêcheurs de Bretagne* est impliquée avec Ifremer dans ce vaste projet de recherche européen pour le cas d'étude qui concerne la **dorade rose**. En effet, cette espèce à forte valeur commerciale est soumise à quota mais le stock correspondant ne fait pas l'objet d'une évaluation dite « analytique ». Il en résulte des baisses systématiques du TAC européen depuis plusieurs années, en contradiction avec la perception des professionnels de la pointe Bretagne qui signalent une forte abondance de l'espèce.



Pour améliorer la connaissance de ce stock et espérer redresser le niveau de son TAC, plusieurs ligneurs adhérents de l'OP participeront donc en juin et juillet à une campagne acoustique d'évaluation de la biomasse locale de dorade rose dans les secteurs de la Chaussée de Sein et de l'île d'Ouessant. Cette première campagne expérimentale se déroulera sous la direction d'une équipe d'ingénieurs de l'Ifremer. En cas de succès de la méthode, celle-ci pourra être renouvelée chaque année en autonomie par les professionnels dans le but de construire une série historique du niveau de biomasse locale pour ainsi adapter le niveau du TAC à la réalité du terrain.



<https://www.pandora-fisheries-project.eu>

## MARQUAGE DES LANGOUSTES ROUGES PÊCHÉES ET DÉBARQUÉES EN BRETAGNE



© CDPMEM 29

Après un effondrement de la production française entre 1950 et 2015, il est désormais acté que le stock de **langouste rouge** est en train de se restaurer grâce notamment aux différents programmes de suivi et de rétablissement de la population.

Afin de mieux gérer la pêcherie et pour ne pas répéter les erreurs du passé, le CRPMEM de Bretagne souhaite assurer une traçabilité des débarquements en mettant en place un système de marques à apposer sur chaque langouste rouge débarquée.

### Cette obligation s'applique :

- à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019
- à tous les débarquements de langouste rouge de taille commerciale (les individus hors-taille doivent être remis à l'eau non marqués)
- à la pêche ciblée et aux prises accessoires
- aux navires bretons et à ceux des régions voisines qui débarquent dans les ports bretons

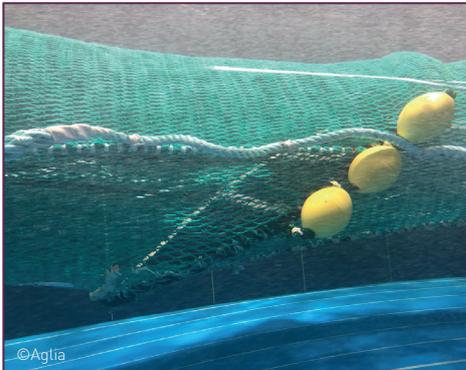
**Les bagues sont à commander via le formulaire en ligne sur le site du CRPMEM ou auprès des quatre comités départementaux bretons.**



<http://www.bretagne-peches.org/?titre=langoustes-rouges-marquage-obligatoire-des-individus-peches-et-debarques-en-bretagne&mode=actualites&id=3445>

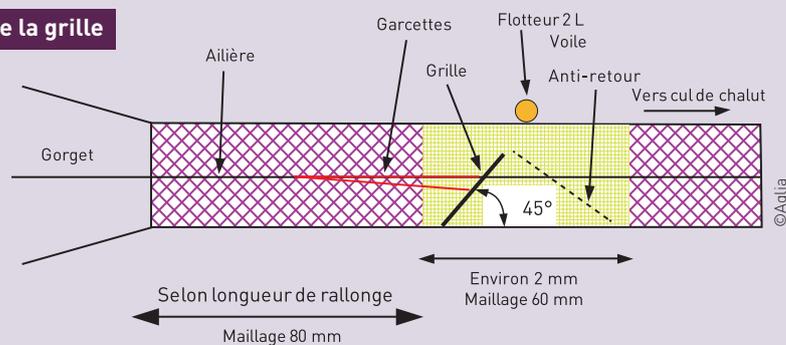
# Les projets

## OPTISEL : GRILLE POUR AMÉLIORER LA SÉLECTIVITÉ SUR LA LANGOUSTINE



Dans le cadre du projet OPTISEL (porté par l'AGLIA, en partenariat avec Ifremer et financé par le FEAMP et FFP), les essais en mer menés en 2018 ont permis d'obtenir des résultats préliminaires satisfaisants en termes de **sélectivité**, de résistance et d'ergonomie avec la **grille à langoustines** pliante en 6 morceaux montée dans un maillage de 60 mm : « kit grille à langoustines ». Cette année, une dizaine de langoustiniers du golfe de Gascogne vont tester ce « kit grille à langoustines » sur la saison de pêche afin de valider les résultats sur une saison entière que ce soit au niveau de la sélectivité et de la résistance de la grille. L'objectif est également que les professionnels s'approprient et optimisent ce nouveau dispositif sélectif.

### Schéma de montage de la grille



## LANGOLF-TV : ÉVALUATION DU STOCK DE LANGOUSTINES DU GOLFE DE GASCOGNE



Depuis 2014, le programme Langolf-TV (porté par le CNPMM, en partenariat avec Ifremer et financé par le FEAMP et FFP), met en place une campagne d'évaluation du stock de langoustines du Golfe de Gascogne à partir du comptage de terriers par vidéo sous-marine. Cette méthodologie, validée par le CIEM en 2016, contribue à la proposition scientifique de TAC depuis 2017.

Cependant, contrairement aux autres stocks de langoustines européens évalués par comptage de terrier, la « Grande Vasière » héberge des galathées qui occupent les terriers de langoustines. Un coefficient correctif est donc appliqué lors de l'évaluation de ce stock pour prendre en compte le biais qui est entraîné par la présence des galathées. Afin d'améliorer ce coefficient correctif et de lui donner une valeur la plus réelle et objective, les connaissances empiriques des professionnels langoustiniers sont sollicitées, notamment pour indiquer la présence ou l'absence de galathées observée sur les zones de comptage des terriers.

### Comment participer à l'amélioration de la connaissance ?

- La carte des stations vidéo de la campagne Langolf-TV 2019 sera transmise aux patrons volontaires en fichier compatible avec le logiciel de navigation (Maxsea, Turbo, etc.) afin de la superposer avec les plans de pêche.
- Le patron signale la présence de galathées ou non sur les stations en indiquant : « Jamais de galathées » / « Toujours des galathées » / « Parfois des galathées » (en précisant si les variations sont annuelles ou journalières).



Pour tous renseignements, contacter Quiterie SOURGET :

☎ 06.99.04.60.00 ✉ [sourget.aglia@orange.fr](mailto:sourget.aglia@orange.fr)

BRÈVES

## LE THÉÂTRE S'INVITE À KEROMAN SÉRIE NOIRE OU LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO

Les artistes du collectif In Vitro invitent le public lorientais à suivre dans le port de pêche un feuilleton policier nourri notamment par les univers de Georges Simenon ou encore Tanguy Viel.



Une histoire criminelle où la fiction et la réalité s'entrechoquent, se déroulera sous ses yeux, aussi excitante qu'une course poursuite, un jeu qui permettra aux esprits d'exercer leur acuité. À travers une reconstitution in situ des étapes du drame, le spectacle utilisera tous les éléments du film noir : ambiances rugueuses dans les rues sombres, structure épisodique, flash-back. Les filets seront tendus, et les personnages partiront en même temps que le public à la découverte d'un monde, mais aussi d'une histoire banale liée à ce monde : crime passionnel, chantage, conflit d'intérêts, mystères et boule de gomme... Personnages, spectateurs, et narrateur(s) déambuleront d'un même élan dans les lieux clés du drame vers la solution de cette intrigue. **Éric Charon - Metteur en scène**

Représentations au port de pêche de Lorient le vendredi 24 mai à 04h15 et 18h30  
Réservation au 02 97 02 22 75 ou billetterie@theatredelorient.fr

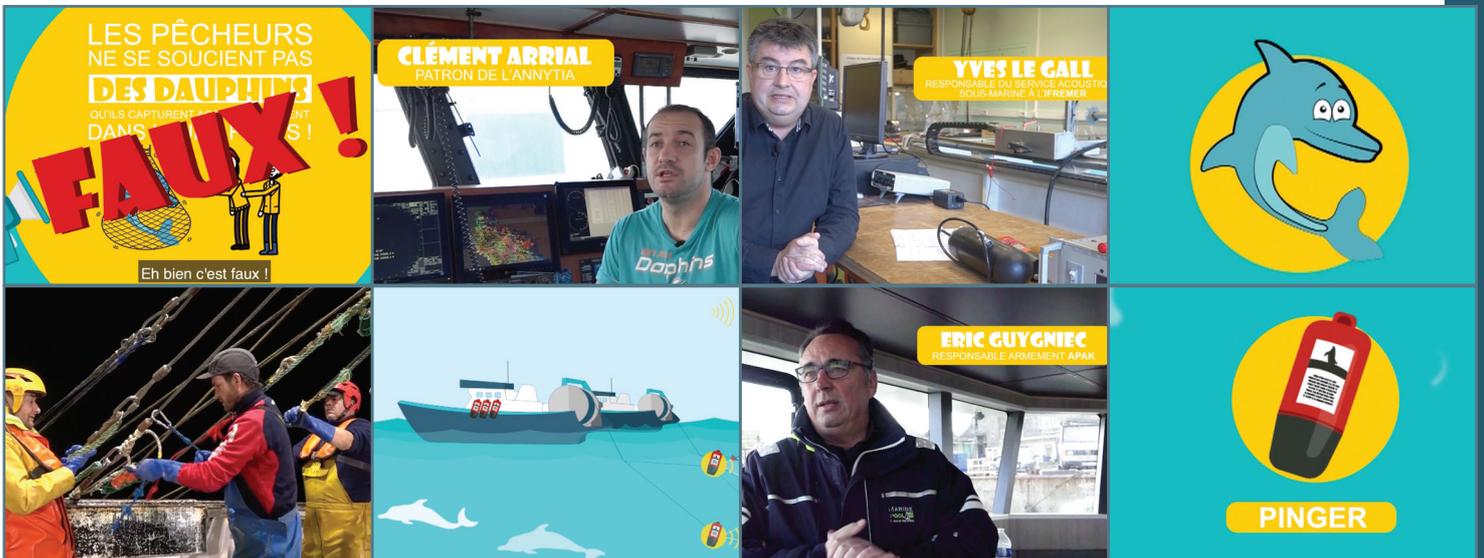


## IL PARAÎT QUE LES PÊCHEURS NE SE SOUCIENT PAS DES DAUPHINS QU'ILS CAPTURENT ACCIDENTELLEMENT DANS LEURS FILETS ? C'EST FAUX !

Pour tout savoir en 2 minutes sur les actions mises en œuvre par les chalutiers pélagiques pour limiter les captures accidentelles, nous vous proposons un petit film.

**Vous y découvrirez :**

- ▶ Un historique des programmes menés en partenariat avec les scientifiques
- ▶ Des explications sur le fonctionnement des pingers (répulsifs acoustiques utilisés par les chalutiers pélagiques pour éloigner les dauphins)
- ▶ Des témoignages de pêcheurs et de scientifiques





# P O R T R A I T

Alexandre Donzé, langoustinier et caseyeur  
à Concarneau (Finistère)

## *Ainsi va la vie*

*Après avoir connu de nombreuses vies, l'ancien Parisien Alexandre Donzé est devenu tardivement armateur à Concarneau. Il nous raconte sa nouvelle vie professionnelle avec une certaine légèreté et une passion flagrante. Rencontre avec un homme heureux qui ne croit pas au hasard...*





« *Changer et découvrir* »... Presqu'une devise pour Alexandre Donzé. Le patron du Coryphène et du Strinkerez Dour refuse catégoriquement la routine tout en ayant un besoin viscéral d'apprendre. C'est notamment grâce à cette philosophie de vie qu'il s'installe comme pêcheur à Concarneau. Il commence comme matelot pour découvrir le métier même si ce n'était pas vraiment prévu : « *je voulais la mer mais certainement pas la pêche* ». La vie en a voulu autrement. Peut-être un signe ? « *C'est un ensemble de choses qui a fait que je suis ensuite devenu patron du Coryphène : une opportunité d'abord, que je n'ai pas ignorée, et une très forte envie de découvrir une nouvelle activité. C'était peut-être mon destin ou quelque chose comme ça ?* » Il apprend donc le métier et s'intéresse à la langoustine. « *C'est une sorte de traque et il faut vraiment essayer de comprendre comment fonctionne l'espèce pour réussir à gagner sa vie*, explique Alex. *Ça m'a plu tout de suite !* » Six ans plus tard le voilà en mal d'expérience nouvelle. Il achète donc le canot Strinkerez Dour pour s'essayer aux arts dormants. « *Sur mon canot, je travaille seul et je fais des journées continues, ça me convient plutôt bien*, reconnaît-il. *Au départ, je faisais les casiers et les filets mais comme je n'y connais pas encore*

*grand-chose j'apprends à mieux cibler ma pêche en me concentrant sur mes 170 casiers. Petit à petit, je perfectionne ma technique, j'identifie les bons spots et je connais mieux le cycle des poissons...* » En phase d'apprentissage et d'expérimentation, Alex admet qu'il n'est pas encore rentable. Pourtant, certains acheteurs sont impatients qu'il atteigne sa vitesse de croisière pour lui acheter ses produits. Il est

---

### **“ Le monde de la pêche a évolué vers un modèle plus raisonnable ”**

---

donc sur la bonne voie. Sauf imprévu ! « *Mes bateaux ont plus de quarante ans, il peut donc se passer n'importe quoi*, avance-t-il prudemment ». Il reconnaît aussi les avantages d'adhérer à l'OP notamment pour les conseils dont il a pu bénéficier lors de son installation. « *Ils m'ont bien sûr parfaitement informé sur la gestion des espèces sous quotas et sur le contexte général mais ils m'ont surtout permis de bénéficier de la répartition des droits de pêche à l'échelle régionale. Au départ, je n'avais le droit qu'à 300 kg de soles. Aujourd'hui, je suis passé à une tonne. Je salue aussi leur très important travail de soutien au marché et les prix d'offre d'achat qui nous garantissent une certaine rentabilité* ». Mais celui qui fut dans une vie antérieure ac-

compagnateur équestre en Ardèche et en Haute-Loire est particulièrement critique vis-à-vis de la manière dont les pêcheurs sont perçus par certains. « *Le monde de la pêche a évolué vers un modèle plus raisonnable, respectueux des ressources et des milieux. Il n'y a que les « technocrates » qui ne s'en sont pas aperçus apparemment*, ironise-t-il. » Des exemples ? Il ne comprend pas pourquoi on leur a demandé d'étudier le taux de survie des langoustines alors que cela avait déjà été prouvé par les Néerlandais quelques années auparavant. Idem pour l'obligation de débarquement qui le rend furieux. Pourquoi appliquer les mêmes règles aux industriels et aux artisans alors que les volumes de prises ne sont pas comparables ? Surtout que les captures indésirées en mer nourrissent d'autres espèces, notamment la langoustine, et ce depuis des décennies... Malgré cela, il déclare ses rejets au quotidien. « *Les Espagnols le faisaient déjà. Alors pour des questions de crédibilité et de transparence, nous avons entendu les arguments de l'OP. Nous devons aussi savoir être exemplaires si nous ne voulons plus être montrés du doigt*, tranche l'armateur. » La discussion s'achève, il retourne aussitôt à bord préparer sa journée. Demain est un autre jour. Un jour encore où il faudra économiser son vieux canot. Un jour encore où il faudra rentabiliser la sortie. Un jour encore où de nouveaux projets verront le jour... Ainsi va la vie pour Alex.



